



Compte rendu de la CAP Personnels d'exploitation des TPE tous domaines

27 juin 2012

La CAP est présidée par Christian Sonjon, la CGT est secrétaire de séance (tour de rôle entre les organisations syndicales).

Déclaration des élus CFDT

Dans le cadre de la réforme statutaire, les 3 organisations syndicales représentatives des personnels du corps d'exploitation des TPE ont quitté la réunion avec la DRH, pour protester contre le refus de celle-ci de discuter d'une ouverture de notre statut à la catégorie B.

Nous avons demandé une audience à notre ministre.

La CFDT revendique, pour chaque agent, un déroulement de carrière de l'échelle 3 à l'échelle 6, sans concours et sans changement de fonction. C'est ni plus ni moins ce qui se passe à la Fonction publique territoriale.

Cela implique, pour les CEE, de pouvoir accéder automatiquement au 1^{er} niveau de la catégorie B.

Nous nous opposons donc au simple toilettage envisagé du statut qui, parallèlement, donnerait aux personnels davantage de responsabilités, notamment d'encadrement !

Concernant le transfert du personnel à VNF, nous dénonçons le comportement de certains services de navigation, qui utilisent le pré-positionnement pour modifier unilatéralement la fiche de poste des agents, voire la créer, ou modifier également leur résidence administrative, bafouant ainsi le rôle incontournable de la CAP locale !

Le transfert, qui est aujourd'hui mis en œuvre par étape, de la gestion de la paie des SN au PSI (pôle support intégré) de VNF ne doit pas pénaliser les agents qui ont un régime indemnitaire spécifique (PTETE, ISH...). Ces compétences doivent rester au niveau local, y compris pour les questions relatives à la retraite.

Enfin, nous demandons que les avancements d'échelon et la prise en compte des bonifications soient réalisés plus rapidement avec effet rétroactif sur les HS et l'ISH.

En septembre, nous allons examiner les promotions 2012 avec près d'un an de retard. Nous exigeons le rattrapage de ce retard, tant de fois promis par la DRH ! C'est-à-dire une CAP pour traiter les promotions 2013 avant la fin de l'année 2012 !

Nous demandons également, au vu des changements concernant les conditions de départ en retraite, qu'un recensement soit fait auprès des services afin de rajouter d'éventuels nouveaux retraitables sur les listes de la CAP de septembre.

Concernant les concours de CEE, nous demandons à ce que, contrairement aux pratiques actuelles dans de nombreux services, les postes à pourvoir soient clairement identifiés d'abord.

Pour conclure, que dire de la convocation de cette CAP émise le 13 juin, alors qu'un appel téléphonique à vos services le 5 juin nous confirmait l'absence de CAP avant le mois de septembre...

Réponses du président aux déclarations préalables CFDT-CGT-FO

M. Sonjon renvoie les organisations vers le groupe de travail sur la réforme statutaire pour les réponses aux questions posées.

Concernant les postes aménagés pour le reclassement des personnels, il indique les éléments suivants :

- une réflexion est en cours sur la mise en place d'une indemnité substitutive pour éviter la perte salariale des agents concernés ;
- il y a une évaluation des pratiques en vigueur dans les autres administrations ;
- une réflexion est engagée sur la création de postes transversaux qui permettraient de répondre aux reclassements.

Un travail est en cours avec la sous-direction de la DRH sur l'évolution possible du régime indemnitaire.

Au sein du groupe sur la réforme statutaire, il sera mis en place de nouveaux sous-groupes de travail, cet été, afin de se pencher sur les règles de gestion, de promotion...

La fin des travaux de la réforme statutaire est prévue pour novembre, avec des négociations en vue au 1^{er} semestre 2013.

Il est annoncé pour la semaine prochaine un comité RH qui traitera de la réforme des Personnels d'Exploitation des TPE.

En réponse à la demande de la CFDT, reformulée vu l'absence de réponse concernant le retard d'une CAP de promotion annuelle, l'administration indique que ce retard est dû à des problèmes de logistique...

Devant l'absence de réponse claire, la CFDT insiste, sans obtenir d'engagement de la part de l'administration de rattraper le retard...

En conséquence, la seule CAP de promotion prévue est celle du 11 septembre.

La CFDT redemande à ce que le point sur les départs en retraite soit fait avant la CAP de septembre avec les différents services, au vu des derniers changements de critères pour les départs.

Règlement intérieur

De nombreux membres de la CAP n'ayant pas reçu le règlement intérieur, l'approbation de ce dernier est reportée à la prochaine CAP.

Mutations

Pour le premier cas, l'administration nous propose d'examiner le cas d'un CEEP qui postule sur un poste d'AES. L'ensemble des organisations syndicales refuse de statuer sur ce cas et indique que cela ne peut faire l'objet d'un examen en CAP. Après une suspension de séance, l'administration nous demande de statuer sur les autres demandes de mutation.

Nom **service d'origine** **service d'accueil**

MATHIEU Françoise Ports Normands DDTM 14

JEAN RADJOU Freddy DEAL Guyane DM Guyane

Bonifications d'ancienneté 2010

Conformément au décret n° 2007-1365 du 17 septembre 2007, l'enveloppe de mois à distribuer est calculée sur 90% de l'effectif à prendre en considération (EPC) qui englobe tous les agents évalués d'un même corps, à l'exclusion de ceux ayant atteint l'échelon sommital de leur grade.

	AES VN PM	CEE VN PM	CEEP VN PM	Total
Effectif à prendre en considération	167	38	24	229
Reliquat 2009				2,1
Enveloppe de mois à distribuer 90 % de l'EPC + reliquat 2009				208,2

Résultats de l'exercice

	AES VN PM	CEE VN PM	CEEP VN PM	Total
Agents éligibles	167	38	24	229
Agents n'ayant pas donné satisfaction	2	0	0	2
Agents pouvant bénéficier d'1 mois	165	38	24	227
Reliquat de mois				-18,8

Le nombre de mois disponible étant insuffisant pour attribuer 1 mois à tous les agents susceptibles de bénéficier d'une réduction d'ancienneté, il est proposé à la CAP de ne pas les attribuer aux agents radiés : décès, retraite, démission, changement de fonction publique...

	AES VN PM	CEE VN PM	CEEP VN PM	Total
Agents radiés	23	5	2	30

Le reliquat de 11,2 mois (30 – 18,8) sera reporté pour la campagne 2011 (vote à l'unanimité).

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élus :

Pascal DEBRIERE..... **SN Nord Est** **06 80 34 41 65**

Maxime GOMEZ **SN Rhône-Saône** **06 07 77 99 83**

Patricia GOETZ (excusée) **SN Strasbourg** **03 88 21 74 74**

Gilles TEILLAUD..... **SN Seine** **06 63 38 95 32**